



*Apprentissage ou professionnalisation :*  
**L'alternance à l'Université de Lille,  
une solution de recrutement sur-mesure**

---

## Focus sur l'Université de Lille



6 Campus, 11 composantes



4 établissements-composantes



64 unités de recherches

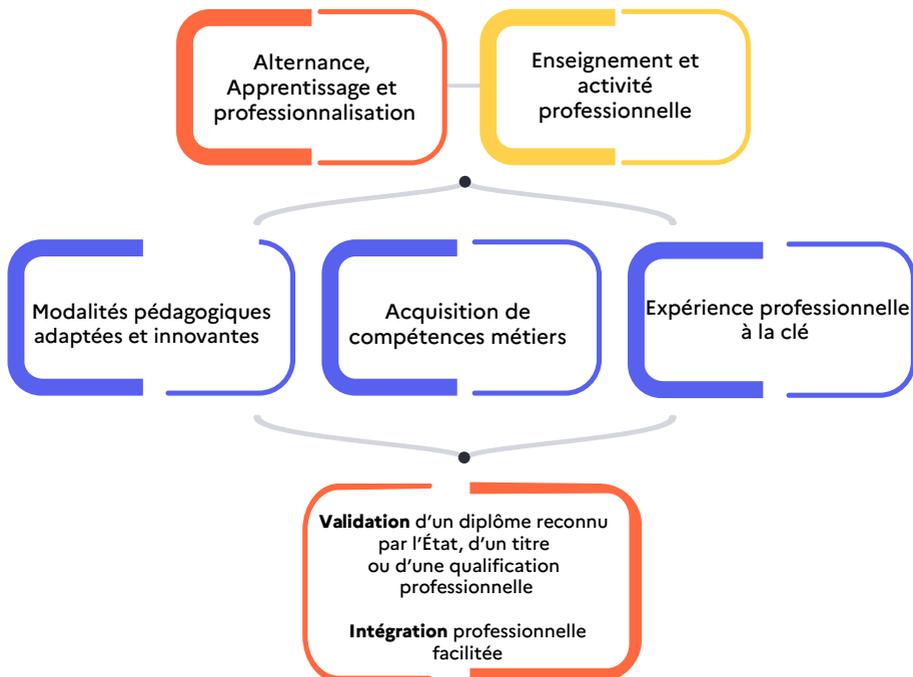


7 700 personnels



350 formations en alternance dans des domaines variés

### L'Université de Lille s'engage vers une alternance de qualité



## Les atouts pour votre entreprise

- Former de nouveaux salariés et adapter leurs compétences à vos métiers
- Anticiper sur la croissance de l'entreprise et pérenniser le développement de ses activités
- Profiter d'un regard neuf de l'alternant et d'une pédagogie académique innovante
- Bénéficier d'une aide financière pour recruter des alternants à moindre coût
- Ne pas comptabiliser les alternants dans l'effectif de l'entreprise

## L'engagement de votre entreprise

- Accueillir, former et transmettre des compétences
- Garantir les conditions de travail de l'alternant
- Désigner un maître d'apprentissage ou un tuteur contribuant à l'acquisition des compétences et des savoir-faire professionnels
- Anticiper le rythme particulier de l'alternant

## Vos aides

- L'aide exceptionnelle

À compter du 24 février 2025, l'aide maximum accordée par contrat d'apprentissage est :

- 6 000 € pour le recrutement d'apprentis en situation de handicap, quelle que soit la taille de l'entreprise (cumulables avec les autres aides spécifiques détaillées plus bas dans cet article),

- 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés,

- 2 000 € pour les entreprises de 250 salariés et plus, à conditions qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de 3% ou une progression de 10 % de contrats d'apprentissage ou de contrat favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif, au 31 décembre de l'année suivante.

Cette aide est versée pour la première année d'exécution du contrat.

- L'Agefiph verse une aide pour l'embauche d'un alternant reconnu en situation de handicap. Cette aide varie en fonction de la durée du contrat,

- Une aide versée par France Travail, pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans ou plus en contrat de professionnalisation,

- D'autres aides sont applicables selon le type de contrat et le secteur d'activité ([Urssaf.fr](http://Urssaf.fr)).

# Devenir partenaire de l'Université de Lille



## Adhérents à la plateforme lilagora - Chiffres clés

2 000 Partenaires Économiques

800 Personnels

300 000 Alumni

80 000 Étudiants

- Pour publier vos offres et recruter vos alternants, créez un compte sur la plateforme Lilagora (le réseau professionnel de l'Université de Lille - <https://www.lilagora.fr>) et faites partie de nos nombreux partenaires économiques.

Pour plus d'information, contactez directement :

U-Link - 42 - Rue Paul Duez - Lille

03 62 26 91 40

[lilagora@univ-lille.fr](mailto:lilagora@univ-lille.fr)

- Pour soutenir et pérenniser vos projets de partenariats, contactez le service développement partenarial, facilitateur et promoteur de compétences de l'Université de Lille :

[developpement\\_partenarial@univ-lille.fr](mailto:developpement_partenarial@univ-lille.fr) ou [delphine.richer@univ-lille.fr](mailto:delphine.richer@univ-lille.fr)

- Pour vous informer sur la taxe d'apprentissage :

Ses modalités de versement ont évolué. L'Université de Lille a mis en place un dispositif pour vous accompagner. (<https://www.lilagora.fr/fr/page/taxe-d-apprentissage-2023>)

Pour plus d'informations contactez directement :

U-Link - 42 Rue Paul Duez - Lille

06 31 77 43 04

[ulink@univ-lille.fr](mailto:ulink@univ-lille.fr)

# Apprentissage ou professionnalisation ?

## → Contrat d'apprentissage

- Pour les jeunes de 16 à 29 ans révolus (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap, sportifs de haut niveau et personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise)
- Sa durée est de 6 mois à 3 ans selon le type de profession et le diplôme visé
- Des contrats signés avec les employeurs du secteur privé, du secteur public à caractère industriel ou commercial dont le personnel relève du droit privé ainsi que l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics de types hospitaliers, sociaux, administratifs et locaux d'enseignement.
- Double accompagnement pour l'apprenti (tuteur universitaire et maître d'apprentissage en entreprise)
- Pour les formations diplômantes ou les titres professionnels enregistrés au RNCP
- Le salaire varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation à l'exception de la licence professionnelle<sup>1</sup>. Il est calculé en fonction du % de SMIC<sup>2</sup> ou de SMC (Salaire Minimum Conventionnel) pour les apprentis de 21 ans et plus, s'il est plus favorable

Année du contrat	Pourcentage du SMIC selon l'âge			
	- de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 <sup>re</sup> année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 <sup>e</sup> année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 <sup>e</sup> année	55 %	67 %	78 %	100 %

## → Contrat de professionnalisation

- Pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus, les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus et les bénéficiaires des minimas sociaux
- Sa durée est de 6 à 36 mois
- Pour les employeurs établis en France et participant au financement de la formation professionnelle
- Pour les formations diplômantes, les titres professionnels enregistrés au RNCP ou une qualification reconnue par les conventions collectives nationales de branches
- Le salaire varie en fonction de l'âge de l'alternant et du niveau du diplôme. Il est calculé en fonction du % du SMIC ou du SMC (Salaire Minimum Conventionnel) s'il est plus favorable.

Année du contrat	Pourcentage du SMIC selon l'âge		
	- de 21 ans	21-25 ans	26 ans et +
Diplôme < bac pro ou diplôme niveau IV	55 %	70 %	100 % du SMIC (ou 85 % de SMC)
Diplôme > bac pro, titre ou diplôme de même niveau	65 %	80 %	100 % du SMIC (ou 85 % de SMC)

<sup>1</sup> Pour une Licence Professionnelle, la rémunération est basée sur la 2<sup>e</sup> année d'exécution de contrat  
<sup>2</sup> SMIC BRUT 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 1801,80 €

## Nous contacter

---

03 62 26 87 00  
alternance@univ-lille.fr

 Direction de la Formation Professionnelle, bâtiment B6, rue Élisée Reclus  
59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

 Quatre cantons - Stade Pierre Mauroy

Pour toutes questions concernant les formations :

[Vos contacts dans les composantes](#)

[Les offres de formations en alternance à l'Université de Lille](#)